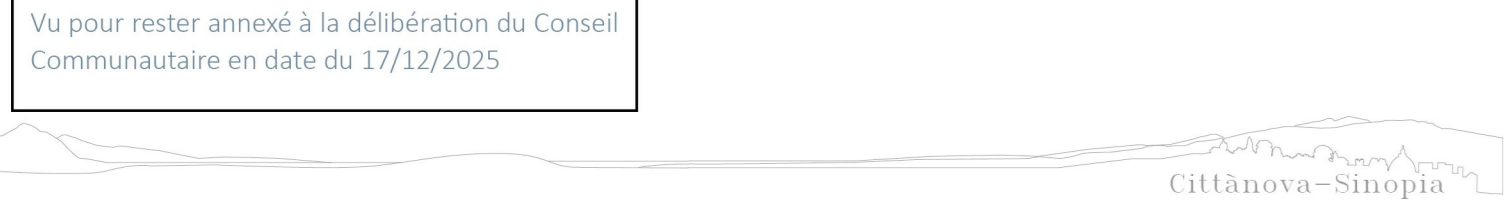


**RÈGLEMENT GRAPHIQUE - ECHELLE COMMUNE**

Élaboration prescrite le 14/09/2017  
 Dossier arrêté le : 17/12/2025  
 PLU approuvé le :

PIÈCE DU PLU : 4.2.1

Commune de MAISOD



**Légende**

**Éléments de repères**

- ▭ Limites communales
- ▭ Parcelles
- ▭ Bâtimens
- ▭ Surfaces en eau

**Zonage**

- Zones Urbaines (U)**
- UA - Zone urbaine mixte de noyaux anciens des villages et des bourgs
  - UAa - Zone urbaine mixte de noyaux anciens des villages et des bourgs : centre ancien de Moirans-en-Montagne
  - UAay - Zone urbaine mixte de noyau ancien : friche de Meussia
  - UAbp - Zone urbaine mixte de noyau ancien : secteur protection de la biodiversité
  - UB - Zone urbaine mixte de peripherie a vocation dominante residentielle
  - UBa - Zone urbaine mixte de peripherie a vocation dominante residentielle : quartiers résidentiels de Moirans-en-Montagne
  - UBbp - Zone urbaine mixte de peripherie a vocation dominante residentielle : secteur protection de la biodiversité
  - UH - Zone urbaine mixte de hameau ou groupements de constructions
  - UE - Zone urbaine dédiée aux équipements et services publics
  - UEbp - Zone urbaine dédiée aux équipements et services publics : secteur protection de la biodiversité
  - UY - Zone urbaine dédiée aux activités économiques
  - UYa - Zone urbaine dédiée aux activités économiques : artisanat, commerce et service autorisé
  - UYb - Zone urbaine dédiée aux activités économiques : logement de fonction autorisé
  - UT - Zone urbaine dédiée aux activités touristiques et de loisirs
  - UTL - Zone urbaine dédiée aux activités touristiques et de loisirs concerné par la Loi Littoral
  - UTk - Zone urbaine dédiée aux activités touristiques et de loisirs - karting
- Zones A Urbaniser (AU)**
- UAUB - Zone à urbaniser ayant une vocation principale d'habitat
  - UAUBa - Zone à urbaniser ayant une vocation principale d'habitat : quartiers résidentiels de Moirans-en-Montagne
  - UAUV - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Zones Agricoles (A)**
- A - Zone agricole
  - As - Zone agricole : secteur stratégique
  - Albp - Zone agricole : secteur biodiversité prioritaire
  - Abs - Zone agricole : secteur biodiversité secondaire
- Zones Naturelles (N)**
- N - Zone naturelle et forestiere
  - Nbp - Zone naturelle et forestiere : secteur biodiversité prioritaire
  - Nbs - Zone naturelle et forestiere : secteur biodiversité secondaire
  - Nc - Zone naturelle et forestiere : secteur carrière
  - Ni - Zone naturelle et forestiere : secteur sports et loisirs
  - Niross - Zone naturelle et forestiere : secteur sports et loisirs dédiée à la pratique du cross
  - Nt - Zone naturelle et forestiere : secteur tourisme
  - Ntl - Zone naturelle et forestiere : secteur tourisme concerné par la Loi Littoral
  - Nlg - Zone naturelle et forestiere : secteur gîte (STECAL)

**Prescriptions graphiques**

- Prescriptions ponctuelles**
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
  - Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Prescriptions linéaires**
- Espace boisé classé
  - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
  - Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
  - Linéaire commercial protégé
  - Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Prescriptions surfaciques**
- ▨ Espace Boisé classé
  - ▨ Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales (Loi Littoral)
  - ▨ Emplacement réservé
  - ▨ Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
  - ▨ Terrain cultive ou non bâti à protéger en zone urbaine
  - ▨ Bâtiment susceptible de changer de destination
  - ▨ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - ▨ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
  - ▨ Coefficient de biotope par surface
  - ▨ Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
- Dispositions relatives à la Loi Littoral**
- ▨ Espaces remarquables et caractéristiques du littoral
  - ▨ Espaces proches du rivage
  - ▨ Bandes des 100 mètres

